

## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Extension n°1 de l'ancien cimetière
Concession n°2211 - COLLADO
Délivrée le 09/09/1969 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : inconnus

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

#### végétation, trou

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



#### **CONCESSION N°: 2211**

# CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE : COLLADO

<u>Date d'acquisition</u>: 09/09/1969 <u>Cimetière</u>: Extension n°1 de l'ancien cimetière

Etat général: végétation, trou

Superficie: 6 M<sup>2</sup> Durée de la concession: perpétuelle

<u>Description de la concession</u>: tour en béton, dalle recouverte de gavier

**Objets funéraires :** plaque et décorations

Liste des défunts inhumés (connus): inconnus

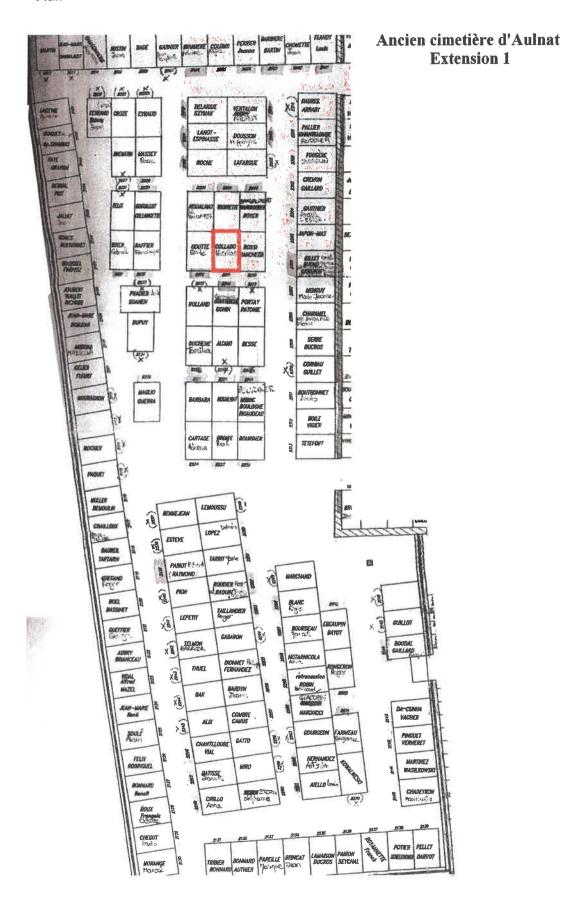
**Observations:** 

#### RAPPEL DE LA PROCEDURE

🗷 Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :

- \*\* Christine MANDON (Madame le Maire);
- \*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).

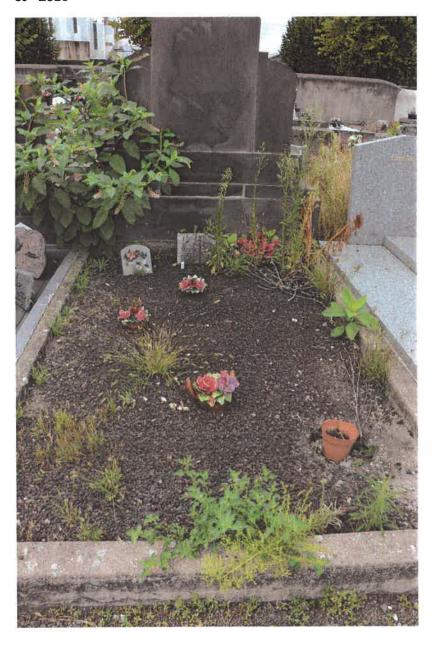
#### Plan



#### Acte de concession

ACTE de Concession Perpétuelle de terrain dans le cimetière communal Nous, Mirre dé la Commune, Vu le décret du 23 grainist on XXII; Vu l'ardonnance du 6 décembre 1843 : Vu la loi ou 5 avril 1864, article 68; Vu la riefilitération du Conseil municipal, approuyée par M. le Préfet, réglant les conditions des Concessions inatiles sopultures dans le clinetière de cette Communo ; Vu le règlement de police du cirretière. Ainte premier, — Il est concode our sa demande, à membrante, a M. (1) d'.
Nisobre COLLANO AS, auce de l'Astre Blemont 57. G. : nêtros cu rés . . . . . . d'éclimètres carrés de terrain dans In Comution de certo Commune pour y founder le sépulture ou concessionnaire et de ... payable entre les mains du Receveur municipal, les deux tiers de cotte son me étant au profit de la Commune et l'autre tiers au . profit des nouvres (qui ourc versé, le cas échéan), dans la caisse du Burecu de Bienraisonce) Art. 3. ... Les frais de timbre, d'auregistrement et d'axpédition auxquels dannero lieu la présente Cranessuri suront supportés par le concessionnaire. mil. neut sent SHI CONCESSION HAIRC, demicile du concessionnaire.

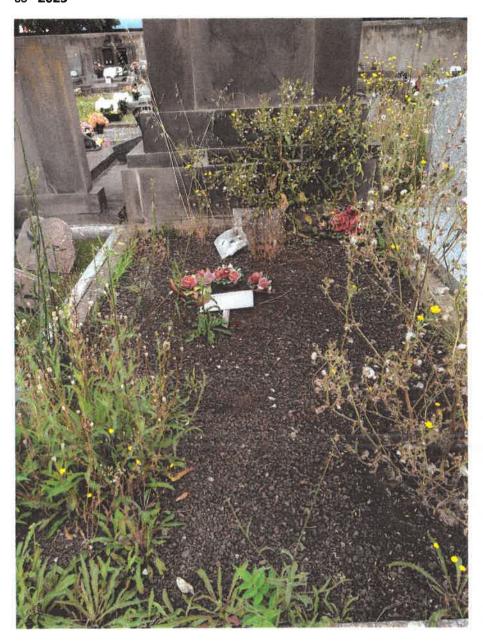
## *&* 2016



# *&* 2018



## *&* 2023



# Photographie du PV du 25/07/2023



